



# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025**

### **LISTE DES DELIBÉRATIONS**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025**

### **Ordre du jour**

#### **RAPPORTEUR M. LE MAIRE**

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 15 septembre 2025
- 2 – Décisions municipales - Information du Conseil
- 3 - Délégations et représentations du Conseil Municipal - Modification
- 4 - « Bourse Marc Labourdette » édition 2026
- 5 - Convention de mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données (DPO) entre la Ville et le CCAS
- 6 - Rapport d'activités du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) – Année 2024
- 7 - Rapport annuel d'activité de Bordeaux Métropole – Année 2024

#### **RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à l'Urbanisme**

- 8 - Autorisation de dépôt d'un permis de construire parcelle sise 28 rue Lavoisier à Talence, cadastrée 00AK226

#### **RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances**

- 9 - Mandat spécial M. le Maire – Article L.2123-18 du CGCT – Remboursement des frais liés à la participation au Congrès des Maires 2025

#### **RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture**

- 10 - Avenant à la convention de partenariat Ville de Talence / Opéra National de Bordeaux
- 11 - Annexes mises à jour à la convention globale « culture » entre l'Education Nationale et la ville dans le cadre du Plan d'Education Artistique et Culturelle, convention – cadre 2023 – 2026
- 12 - Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : autorisation de désaffectation et vente de documents, fixation des prix et adoption du règlement de la vente
- 13 - Scène partenaire - Signature d'un tableau budgétaire et d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2024-2027

#### **RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail**

- 14 - Mise en place de l'indemnité de maniement de fonds
- 15 - Création d'un poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction enfance et vie éducative
- 16 - Création de deux postes non permanents à temps complet de jardiniers au service des espaces verts
- 17 - Création de postes au sein de la police municipale
- 18 - Création d'un poste de responsable de gestion comptable

#### **RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports**

- 19 - Convention de partenariat LUDILOISIRS et école Multisports

#### **RAPPORTEUR M. COLDEFY, Adjoint délégué à l'Economie, à l'Innovation et au Développement économique intercommunal**

- 20 - ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) – Partenariat avec la Ville de Talence – Convention pour l'année 2025

#### **RAPPORTEUR M. HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Commerce**

- 21 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par M. le Maire au titre de l'année 2026



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS :** M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :** Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS :** M. ERCHOUK, M. CAZABONNE (absent excusé), Mme HELBIG (absente excusée), Mme LUDLOW (absente excusée)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 1 :** Approbation du procès-verbal de la séance publique du 15 septembre 2025

**Monsieur le Maire expose :**

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 15 septembre 2025. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. ERCHOUK, M. CAZABONNE (absent excusé), Mme HELBIG (absente excusée), Mme LUDLOW (absente excusée)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

### N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les décisions municipales prises par Monsieur le Maire, ou par subdélégation, par un élu municipal :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE	SIGNATAIRE DE LA DECISION MUNICIPALE
N° 1 28/08/25	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Les Eclareurs) du	ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PIERRE SEURIN –	Emmanuel SALLABERRY

	02/09/2025 au 02/07/2026 pour l'organisation de cours de gymnastique.	Talence (33)	
N° 2 01/09/25	<p>Passation d'une convention tripartite afin d'établir les modalités de prise en charge de la défense des intérêts de quatre agents municipaux de la police municipale à qui la collectivité a accordé, par arrêtés, la protection fonctionnelle.</p> <p>Le montant de la convention d'honoraires à la charge de la collectivité s'élève à 1 200,00 € HT pour la prise en charge de la défense des quatre agents.</p>	SELARL SAPATA – Bordeaux (33)  Quatre agents de la Police Municipale	Emmanuel SALLABERRY
N° 3 01/09/25	<p>Passation d'une convention tripartite afin d'établir les modalités de prise en charge de la défense des intérêts de trois agents municipaux de la police municipale à qui la collectivité a accordé, par arrêtés, la protection fonctionnelle.</p> <p>Le montant de la convention d'honoraires à la charge de la collectivité s'élève à 1 200,00 € HT pour la prise en charge de la défense des trois agents.</p>	SELARL SAPATA – Bordeaux (33)  Trois agents de la Police Municipale	Emmanuel SALLABERRY
N° 4 03/09/25	<p>Passation d'une convention tripartite afin d'établir les modalités de prise en charge de la défense des intérêts d'un agent de la police municipale à qui la collectivité a accordé, par arrêté, la protection fonctionnelle.</p> <p>Le montant de la convention d'honoraires à la charge de la collectivité s'élève à 1 200,00 € HT.</p>	SELARL SAPATA – Bordeaux (33)  Un agent de la Police Municipale	Emmanuel SALLABERRY
N° 5 03/09/25	<p>Organisation de deux ateliers d'écriture pour les adultes et jeunes à partir de 15 ans les samedis 18/10 et 22/11/2025 dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous » du réseau des médiathèques.</p> <p>Montant des prestations : 616,02 € TTC</p>	ASSOCIATION LES TAUPES SECRETES – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD

N° 6 04/09/25	Considérant la présence d'erreurs dans les exigences techniques des prestations, rendant impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, abandon de la procédure d'appel d'offres en vue de la passation d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs à l'acquisition de matériaux, fournitures et outillages portatifs professionnels, et ce uniquement pour le lot 10 « Fournitures d'appareillages d'éclairage public », en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général. Lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence tirant les conséquences du motif d'intérêt général invoqué.		Emmanuel SALLABERRY
N° 7 05/09/25	Abrogation et remplacement de la décision municipale n° 28 du 16/01/2025 portant sur la location longue durée d'un autocar d'occasion sans chauffeur de 55 à 59 places afin de corriger une erreur matérielle de date et de montant. La location sera effective du 17/02 au 30/09/2025.  Montant de la dépense : 41 635,50 € TTC	CENTRALE D'ACHAT DU TRESOR PUBLIC – Paris (75)	Emmanuel SALLABERRY
N° 8 09/09/25	Passation d'avenants sur les marchés de travaux suivants dans le cadre de la réparation des parties extérieures des châteaux Peixotto – Margaut et de leurs dépendances :  - Avenant n° 2 au marché n° 23/20-1 « Echafaudages – Maçonneries – Sculptures – VRD » pour la prise en compte de travaux de démolition du trottoir du Pavillon Percussion, de reprise des sols extérieurs, de dépose en démolition et repose de dallage pour le raccordement des EP du Château Margaut pour un montant total de + 15 062,51 € HT, soit + 18 075,01 € TTC.	SAS LES COMPAGNONS DE SAINT JACQUES (mandataire) – Tresses (33)  SARL ACCESSIBLE ECHAFAUDAGES (co- traitant) – La Réole (33)	Emmanuel SALLABERRY

	<p>Montant initial du marché : 1 930 394,61 € TTC          Montant avenant n° 1 : + 36 780,30 € HT          Montant avenant n° 2 : + 15 062,51 € HT          Nouveau montant du marché : 1 992 605,99 € TTC</p> <p>- Avenant n° 2 au marché n° 23/20-2 « Couvertures – zingueries » pour la prise en compte de travaux de reprises sur chéneaux façade Nord partie Est sur le Château Peixotto, de couverture – zinguerie sur le Château Peixotto et de reprise des pissettes plomb sur rotonde pour habillage en cuivre pour un montant total de + 10 813,80 € HT, soit + 12 976,56 € TTC.</p> <p>Sachant que les montants cumulés des avenants au marché n° 23/20-2 « Couvertures – Zingueries » engendrent une plus-value supérieure à 5 % du montant initial, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 05/09/2025 a donné un avis favorable à la passation de l'avenant n°2.</p> <p>Montant initial du marché : 189 734,39 € TTC          Montant avenant n° 1 : + 20 601,91 € HT          Montant avenant n° 2 : + 10 813,80 € HT          Nouveau montant du marché : 227 433,24 € TTC</p> <p>- Avenant n° 2 au marché n° 23/20-3 « Menuiseries extérieures » pour la prise en compte de travaux relatifs à la fourniture et pose de volets persiennés extérieurs, le traitement de l'imposte de la menuiserie de l'entresol, la suppression de menuiseries (parfois en doublon) et la suppression de la porte métallique et du traitement des plaques PVC côté intérieur (doublon avec le marché n° 23/20-4) pour un montant total de – 8 822,86 € HT, soit – 10 587,43 € TTC.</p> <p>Montant initial du marché : 583 098,55 € TTC          Montant avenant n° 1 : + 24 668,72 € HT          Montant avenant n° 2 : - 8 822,86 € HT          Nouveau montant du marché : 602 113,58 € TTC</p>	<p>SARL SOCIETE GENERALE DE COUVERTURE – Bassens (33)</p> <p>ATELIERS FERIGNAC SAS – Heutefort (24)</p>
--	---	---

# Talence

	<p>- Avenant au marché n° 23/20-4 « Serrurerie » pour la prise en compte de travaux consistant en la suppression des deux couches de peinture de finition (conservation du traitement antirouille) sur les grilles extérieures du pavillon de musique pour un montant total de – 1 732,00 € HT, soit – 2 078,40 € TTC.</p> <p>Montant initial du marché : 83 995,97 € TTC          Montant de l'avenant : - 1 732,00 € HT          Nouveau montant du marché : 81 917,57 € TTC</p>	FUSION METALLERIE – Bègles (33)	
N° 9 11/09/25	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 21 681,82 € du 15 au 20 octobre 2025 dans le cadre de la programmation du spectacle « EPURRS » dont les représentations sont prévues le 17/10/2025 (une à l'attention des scolaires et une tout public).	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 10 12/09/25	<p>Passation de commande des missions suivantes au sein de l'accord-cadre multi-attributaires à bons de commande n° 25/322 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- adaptation de la mission avant-projet</li> <li>- mission PRO</li> <li>- mission de réalisation de perspectives du projet définitif</li> <li>- missions d'assistance à passation des contrats de travaux (ACT), de VISA, d'ordonnancement pilotage et coopération (OPC), de direction d'exécution des travaux (DET) et d'assistance aux opérations de réception (AOR)</li> </ul> <p>pour la première phase des travaux intégrant l'aménagement du jardin des Halles, la réalisation d'une aire de jeux et d'un design actif et ce, dans le cadre de l'aménagement de la Place Alcala de Henares.</p> <p>Montant de la rémunération : 48 750,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75)</p> <p>Et</p> <p>SAS LAND'ACT – Levallois-Perret (92)</p> <p>SEGAT (Société d'Etudes Générales pour l'Aménagement du Territoire) – Paris (75)</p>	Emmanuel SALLABERRY

N° 11 12/09/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 29/08/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 <sup>ème</sup> Division, 3 <sup>ème</sup> rang, n° 4 d'une superficie totale de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme ASLANIAN – Talence (33)	Jeanne SALLET						
N° 12 12/09/25	Passation d'une convention pour l'accompagnement dans la mise en œuvre ainsi que l'animation du Conseil Municipal des Enfants pour l'année scolaire 2025/2026.  Montant de la prestation : 5 280,82 € HT (l'association est non soumise à la TVA)	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE LA GIRONDE – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY						
N° 13 15/09/25	Passation d'un contrat de cession pour l'organisation d'un concert de musique de chambre par le quatuor Prométhée Le 03/10/2025 à l'Eglise de la Sainte Famille.  Montant de la prestation : 1 266,00 € TTC	OPERA NATIONAL DE BORDEAUX – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD						
N° 14 15/09/25	Location en longue durée d'un autocar d'occasion sans chauffeur de 55 à 59 places à compter du 01/10/2025 au 26/06/2029.  Montant de la dépense : 211 160,52 € TTC	CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC – Paris (75)	Emmanuel SALLABERRY						
N° 15 15/09/25	Fixation du coût total définitif des marchés de travaux suivants relatifs à l'aménagement du Parc du Grand Peixotto Margaut, à l'issue de la consultation des entreprises de travaux, que l'équipe de maîtrise d'œuvre s'engage à respecter :  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Marchés</th> <th>Montant plafond attribué en € TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>N° 25/24-1 « VRD »</td> <td>2 495 972,60</td> </tr> <tr> <td>N° 25/24-2 « Espaces verts »</td> <td>512 827,44</td> </tr> </tbody> </table>	Marchés	Montant plafond attribué en € TTC	N° 25/24-1 « VRD »	2 495 972,60	N° 25/24-2 « Espaces verts »	512 827,44	ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75)  Et  SAS LAND'ACT – Levallois-Perret (92)	Emmanuel SALLABERRY
Marchés	Montant plafond attribué en € TTC								
N° 25/24-1 « VRD »	2 495 972,60								
N° 25/24-2 « Espaces verts »	512 827,44								

	<table border="1"> <tr> <td>N° 25/24-3 « Fontainerie »</td><td>500 197,08</td></tr> <tr> <td><b>Coût total définitif des marchés de travaux</b></td><td><b>3 508 998,12</b></td></tr> </table>	N° 25/24-3 « Fontainerie »	500 197,08	<b>Coût total définitif des marchés de travaux</b>	<b>3 508 998,12</b>		
N° 25/24-3 « Fontainerie »	500 197,08						
<b>Coût total définitif des marchés de travaux</b>	<b>3 508 998,12</b>						
N° 16 15/09/25	<p>Passation d'un marché de location de quatre modules de repos et de partage extérieurs pour une durée d'un an afin de tester les futurs aménagements de la place Alcala de Henares.</p> <p>Montant de la dépense : 34 160,00 € TTC</p>	SAS TINYPARK – Saint Jean d'Illac (33)	François JESTIN				
N° 17 30/06/25	<p>Souscription des marchés de travaux suivants pour la construction d'une salle extérieure d'agrément de type verrière dans le parc Peixotto pour une durée d'exécution de 190 jours calendaires (dont période de préparation et période de congés payés) à compter de la date précisée au premier ordre de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1 – Gros œuvre Montant du marché : 61 803,55 € TTC</li> <li>- Lot 2 – Charpente métallique Montant du marché : 19 619,47 € TTC</li> <li>- Lot 3 – Charpente bois couverture zinguerie Montant du marché : 26 171,30 € TTC</li> <li>- Lot 4 – Menuiseries extérieures acier Montant du marché : 101 296,80 € TTC</li> <li>- Lot 5 – Plâtrerie peinture Montant du marché : 8 192,56 € TTC</li> <li>- Lot 6 – CVC Montant du marché : 40 665,26 € TTC</li> <li>- Lot 7 – Electricité courants forts et faibles Montant du marché : 14 586,30 € TTC</li> </ul>	SARL RENAUD GUILLAUME CONSTRUCTIONS – Casseneuil (47)  SAS TROISEL – Mérignac (33)  SASU SOCIETE GENERALE DE COUVERTURE – Bassens (33)  SARL METALNEO – Rochefort (17)  SARL PPG – Sainte Eulalie (33)  SAS SERSET – Bègles (33)  SAS SOLAS ELECTRICITE –	Emmanuel SALLABERRY				

		Bègles (33)	
N° 18 16/09/25	Sollicitation pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle du Solarium les 05 et 06/01/2026 dans le cadre de l'organisation d'un thé dansant pour fêter la nouvelle année et les 12 et 13/05/2026 pour le gala des seniors proposant un spectacle des usagers des ateliers de danses et de chants de l'Espace Seniors.	MAIRIE DE GRADIGNAN – Gradignan (33)	Danièle CASTAGNERA
N° 19 17/09/25	Versement de la somme de 1 500 € à un agent de la Police Municipale au titre de la réparation du préjudice moral subi le 25/03/2025. L'auteur des faits a été reconnu coupable et condamné notamment par le Tribunal Correctionnel à indemniser l'agent à hauteur de 1 500 € au titre du préjudice moral. Ce dernier n'ayant pas procédé à l'indemnisation du fait de son insolvabilité, la Collectivité est dans l'obligation de réparer les préjudices subis par ses agents dans l'exercice de leurs fonctions et ce, conformément aux dispositions de l'article L 134-5 du Code général de la fonction publique.		Emmanuel SALLABERRY
N° 20 17/09/25	Signature d'un contrat de production à titre gracieux pour l'organisation de l'exposition d'un ensemble d'œuvres du 02/09 au 04/10/2025 au Forum des Arts et de la Culture.	M. GUILLONEAU – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 21 18/09/25	Passation d'une convention et avenants subséquents dans le cadre de la mise à disposition de lignes d'eau afin de fixer les modalités pratiques et les conditions de sécurité applicables dans l'enceinte du Stade nautique Henri Deschamps.	CREPS – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 22 18/09/25	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Les Eclaireurs) du	ASSOCIATION LE COLLECTIF DES PARENTS –	Emmanuel SALLABERRY

	25/09/2025 au 02/07/2026 afin d'y organiser des activités sportives.	Talence (33)	
N° 23 22/09/25	Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile au nom de la Ville afin d'obtenir réparation de tous les préjudices et dommages liés aux événements survenus le 19/09/2025.  Pour ce faire, délégation de signature a été accordée à M. Xavier MILCENT, Chef de la Police Municipale de la Ville.		Emmanuel SALLABERRY
N° 24 22/09/25	Désignation d'une société d'avocat afin de représenter la ville dans le cadre de la procédure visant à réaliser toutes constatations utiles relatives à l'état des immeubles susceptibles d'être affectés par les travaux de construction du futur équipement d'enseignement artistique municipal sur le site du château des Arts dont le chantier sera situé dans une zone pavillonnaire comportant des riverains immédiats.	SOCIETE D'AVOCAT SEBAN NOUVELLE-AQUITAINE – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 25 23/09/25	Organisation d'un atelier interactif avec Charlotte de Mareuil auprès des parents autour des grandes thématiques de l'enfance le 11/10/2025 à la médiathèque de Thouars.  Montant de la prestation : 300,00 € TTC	ASSOCIATION LiJeP – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 26 23/09/25	Organisation de la 15 <sup>ème</sup> Edition du Prix Collèges et Lycées de Talence qui se déroulera sur l'année scolaire 2025/2026.	LYCEE ALFRED KASTLER – Talence (33)  LYCEE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME DE GASCOGNE Talence (33)	Vincent BESNARD



		LYCEE VICTOR LOUIS – Talence (33)	
		COLLEGE VICTOR LOUIS – Talence (33)	
		COLLEGE HENRI BRISSON – Talence (33)	
		COLLEGE SAINT- GENES – Talence (33)	

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

François JESTIN



**LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 5.3 – Désignation de représentants

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé), Mme HELBIG (absente excusée), Mme LUDLOW (absente excusée)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 3** : Délégations et représentations du Conseil Municipal - Modification

**Monsieur le Maire expose :**

« Pour faire suite à la demande du collège Victor Louis, il convient de revoir les désignations d'élus qui avaient été décidées par le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de cet établissement afin de se conformer à l'article R421-14 alinéa 7 du code de l'éducation qui prévoit : « Deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune ». »

Ayant été désigné par Bordeaux Métropole pour représenter cette instance au sein du Conseil d'Administration du collège Victor Louis, je vous propose de modifier la liste des désignations et représentations du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de cet établissement scolaire et ce, sans procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ... »)



## ASSOCIATIONS

### Culture

#### - ASSOCIATION DE JUMELAGE TALENCE ALCALA DE HENARES

- Mme Isabel MADRID
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Jean-François LAROSE
- M. Olivier PEYRELONGUE
- M. David BIMBOIRE

#### - TALENCE EVENEMENTS

- Mme Jeanne SALLET
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Danièle CASTAGNERA
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabelle RAMI

### Social / Economie

#### - ASSOCIATION ARC SUD DEVELOPPEMENT

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY

#### - ASSOCIATION DE SECTEUR POUR L'AIDE A L'INSERTION SOCIALE (Conseil d'administration)

- Mme Josiane DESGUERS



#### **- ASSOCIATION LUDILOISIRS (Conseil d'administration)**

##### Elus

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. David BIMBOIRE

##### Personnalités qualifiées

- Mme Isabelle BROUAT
- Mme Marlène PARIS
- M. Jean-Paul GOUGET
- Mme Rachel BARBON
- M. Philippe GUILLEM

#### **- ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE**

- |                      |           |
|----------------------|-----------|
| - M. François JESTIN | Titulaire |
| - M. Charley GIRON   | Suppléant |

#### **- CENTRE SOCIAL DE BAGATELLE**

- |                     |                          |
|---------------------|--------------------------|
| - Mme Isabel MADRID | Conseil d'Administration |
| - Mme Isabel MADRID | Conseil de Maison        |

#### **- CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE TALENCE-THOUARS – ASSOCIATION MIX-CITE**

- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID

#### **- FRANCE MEDIATION**

- M. Salem ERCHOUK

#### **- MISSION LOCALE DES GRAVES**

##### Assemblée Générale

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Petra ROSAY

##### Conseil d'Administration

- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Petra ROSAY

##### Secrétariat permanent

- M. Charley GIRON



#### **- PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI « PORTES DU SUD » - PLIE**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Charley GIRON
- M. Mathieu COLDEFY

#### **- TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT (Agence de Développement Economique et des Technologies)**

##### Assemblée générale

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Stéphane DELGADO
- M. Olivier PEYRELONGUE

##### Conseil d'Administration

- M. Mathieu COLDEFY

---

#### **Enfance / Jeunesse**

---

#### **- ASSOCIATION LES BONS PETITS DIABLES**

- Mme Jacqueline CHADEBOST

#### **- CENTRE ANIMATION JEUNESSE**

- M. Alain CAZABONNE
- M. Jean-François LAROSE

---

#### **Environnement / Cadre de vie**

---

#### **- ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE (A.V.P.U.)**

- M. Jean-Jacques BONNIN

#### **- ASSOCIATION LES JARDINS DE RABA**

- Mme Jenny LUDLOW



## Sport

### - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EPREUVES COMBINEES ET DU MEETING INTERNATIONAL DE TALENCE – ADEM

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Alain CAZABONNE
- M. Frédéric FARGUES

### - ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT

- M. Frédéric FARGUES

### - ECOLE TALENCAISE DES SPORTS MOTORISES – ETSM (Conseil d'Administration)

- |                       |           |
|-----------------------|-----------|
| - M. Frédéric FARGUES | Titulaire |
| - M. Dorian ALOY      | Suppléant |

### - UNION SPORTIVE TALENCE – ASSOCIATIONS

UNION SPORTIVE TALENCE ACROSPORT	M. Jean-Jacques BONNIN Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE AIKIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE ATHLETISME	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BADMINTON	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BASKET	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BOXE	M. Salem ERCHOUK Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE CLUB DE TENNIS	M. Alain CAZABONNE Titulaire M. Frédéric FARGUES Suppléant
GRADIGNAN TALENCE ESCRIME	M. Dorian ALOY Titulaire



FC TALENCE (anciennement Union sportive Talence Football)	M. Frédéric FARGUES Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE GYMNASTIQUE	M. Jean-François LAROSE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE HANDBALL	M. Christian PENE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE JUDO	M. Frédéric FARGUES Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE KARATE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PETANQUE	M. Frédéric FARGUES Titulaire Mme Monique DE MARCO Suppléante
UNION SPORTIVE TALENCE SHINTAIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE TENNIS DE TABLE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE VOLLEY-BALL	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PLONGEE – LE NAUTILE	M. François JESTIN Titulaire
ASSOCATION VERTIGE (anciennement Union Sportive Talence Escalade Vertige)	M. Mathieu JOYON Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE YOGA	M. Dorian ALOY Titulaire

## BOURSES

### - PRIX ISABELLE ATTALI – LE LABRI

- M. Stéphane DELGADO

### - BOURSE INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Petra ROSAY

### - BOURSE MARC LABOURDETTE (Jury d'attribution)

- M le Maire
- M Mathieu COLDEFY
- Mme Isabel MADRID
- Mme Jenny LUDLOW
- M. Olivier PEYRELONGUE

### - BOURSE CATHERINE VILLEGA (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- Mme Simone BONORON
- Mme Josiane DESGUERS
- Mme Monique DE MARCO

### - T'AS DE L'IDEE

- M. Charley GIRON
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. Dorian ALOY
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Xavier JOLIOT

## COMMISSIONS

### - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE BORDEAUX METROPOLE

- M. Jean-Jacques BONNIN

### - COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (Arrêté préfectoral du 14/06/2019)

- Projets architecturaux et travaux sur immeubles  
- Protection des objets mobiliers et travaux,  
- Délégation permanente de la section Projets architecturaux et travaux sur immeubles

- M. Guillaume HANOTIN                          Suppléant

### - COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

- Mme Chantal CHABBAT  
- M. Charley GIRON  
- Mme Isabel MADRID  
- M. Olivier PEYRELONGUE

### - COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES POUR L'APPEL A PROJET « RESIDENCE PRESSENSE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN  
- M. François JESTIN  
- Mme Isabelle BALLIGAND  
- Mme Isabel MADRID  
- Mme Chantal CHABBAT  
- M. Olivier PEYRELONGUE  
- 2 représentants des Conseils Participatifs de Quartier

### - COMMISSION D'EXAMEN DES CONTRATS DE CONCESSION

#### Titulaires :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN  
- M. François JESTIN  
- M. Guillaume HANOTIN  
- M. Jean-Jacques BONNIN  
- Mme Petra ROSAY



Suppléants :

- Mme Jeanne SALLET
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Christine QUELIER

**- COMMISSION D'URBANISME**

Titulaires :

- Mme Noëlle LARTIGUES
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Monique DE MARCO
- M. Christian BARDIN

Suppléants :

- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- Mme Hélène MICOINE
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Vincent BESNARD
- M. Charley GIRON
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Christian PENE
- Mme Danièle CASTAGNERA
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- M. Olivier PEYRELONGUE



## ENSEIGNEMENT / EDUCATION

### - COLLEGE HENRI BRISSON

- |                           |            |
|---------------------------|------------|
| - M. Jean-François LAROSE | Titulaire  |
| - Mme Chantal CHABBAT     | Suppléante |

### - CONSEIL DE VIE DE CAMPUS DE TALENCE

- M. Jean-François LAROSE

### - CREPS DE TALENCE (Conseil d'Administration)

- M. Frédéric FARGUES

### - ENSAM (Conseil d'Administration)

- |                     |            |
|---------------------|------------|
| - Mme Isabel MADRID | Suppléante |
|---------------------|------------|

### - ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN COGNITIQUE

- |                       |            |
|-----------------------|------------|
| - M. Stéphane DELGADO | Titulaire  |
| - Mme Isabel MADRID   | Suppléante |

### - LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE

- |                           |           |
|---------------------------|-----------|
| - M. Jean-François LAROSE | Titulaire |
| - M. Stéphane DELGADO     | Titulaire |
| - M. Gérald JEAN          | Suppléant |
| - M. Jean-Jacques BONNIN  | Suppléant |

### - LYCEE TECHNIQUE D'ETAT ALFRED KASTLER

- |                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| - M. Jean-François LAROSE       | Titulaire |
| - Mme Frédérique FABRE-TABOURIN | Titulaire |
| - M. Olivier PEYRELONGUE        | Titulaire |



- |                            |            |
|----------------------------|------------|
| - Mme Noëlle LARTIGUES     | Suppléante |
| - Mme Jacqueline CHADEBOST | Suppléante |
| - M. Christian BARDIN      | Suppléant  |

**- COLLEGE VICTOR LOUIS**

- |                             |           |
|-----------------------------|-----------|
| - Mme Brigitte SERRANO-UZAC | Titulaire |
| - M. Olivier PEYRELONGUE    | Suppléant |

**- LYCEE VICTOR LOUIS**

- |                           |           |
|---------------------------|-----------|
| - M. Jean-François LAROSE | Titulaire |
| - M. Xavier JOLIOT        | Suppléant |

**- ECOLE NOTRE-DAME SEVIGNE**

- |                            |
|----------------------------|
| - Mme Jacqueline CHADEBOST |
|----------------------------|

**- ELUS DELEGUES AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES**

ECOLES	ELUS
Maternelle J. JAURES	Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
Maternelle GAMBETTA	Mme Chantal CHABBAT
Elémentaire GAMBETTA	Mme Mathieu COLDEFY
Maternelle A. CAMUS	Mme Sophie RONDEAU
Elémentaire A. CAMUS	Mme Sophie RONDEAU
Maternelle JOLIOT-CURIE	Mme Dominique IRIART
Elémentaire JOLIOT-CURIE	Mme Jenny LUDLOW
Maternelle G. LASSEURRE	Mme Jacqueline CHADEBOST
Elémentaire G. LASSEURRE	Mme Jacqueline CHADEBOST
Primaire P. LAPIE	Mme Jeanne SALLET



<b>Primaire M. RAVEL</b>	M. Stéphane DELGADO
<b>Maternelle SAINT-EXUPERY</b>	Mme Danièle CASTAGNERA
<b>Elémentaire SAINT-EXUPERY</b>	M. Guillaume GARRIGUES
<b>Maternelle J. MICHELET</b>	M. Salem ERCHOUK
<b>Elémentaire J. MICHELET</b>	M. Jean-Jacques BONNIN
<b>Maternelle P. PICASSO</b>	M. Christian PENE

**- PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (Comité de pilotage)**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- M. Frédéric FARGUES
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Olivier PEYRELONGUE
- Mme Christine QUELIER

**- PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE**

- Mme Jeanne SALLET



## INSTANCES / ORGANISMES EXTERIEURS

### - ASL ESPACE FORUM TALENCE (Association syndicale libre)

- M. Vincent BESNARD

### - COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

- Mme Chantal CHABBAT

### - CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

#### Collège 1

Président : M. Emmanuel SALLABERRY

- M. Alain CAZABONNE
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu JOYON
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

Collège 2 : Services de l'Etat dont les représentants sont désignés par Monsieur le Préfet

Collège 3 : Personnalités qualifiées désignées par Monsieur le Maire ultérieurement (association de commerçants, clubs de prévention, associations d'insertion, dirigeants des établissements scolaires)

### - CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

- M. Alain CAZABONNE

### - CONSEIL MEDICAL (anciennement COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES)

- |                             |            |
|-----------------------------|------------|
| - Mme Brigitte SERRANO-UZAC | Titulaire  |
| - M. Mathieu COLDEFY        | Suppléant  |
| - M. David BIMBOIRE         | Suppléant  |
| - Mme Laetitia THOMAS-PITOT | Titulaire  |
| - M. Gérald JEAN            | Suppléant  |
| - Mme Petra ROSAY           | Suppléante |



**- CONFERENCE INTERCOMMUNALE - DISPOSITIF CARTE JEUNE**

- M. Jean-François LAROSE  
- Mme Isabelle RAMI Suppléante

#### **- FOND SOLIDARITE LOGEMENT**

- Mme Isabel MADRID

- GIP BORDEAUX METROPOLE MEDIATION

- Mme Isabel MADRID

#### **- JARDIN BOTANIQUE**

## Comité directeur

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
  - Mme Sophie RONDEAU
  - Mme Jacqueline CHADEBOST
  - M. Guillaume HANOTIN
  - Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
  - Mme Christine QUELIER

## Comité de pilotage

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
  - Mme Sophie RONDEAU
  - M. Guillaume HANOTIN
  - Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
  - DGA en charge du Pôle Aménagement Urbain Durable
  - Un membre de la cellule coordination projet

- MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE GARDERES

## Conseil d'Administration



## Conseil d'Etablissement

- Mme Chantal CHABBAT

## Personnalités qualifiées

- - M. Henri LEPERS  
- M. Jean KOMOROWSKI



## **- RESEAU ENERGY CITIES (Correspondant)**

- Mme Sophie RONDEAU

#### - RESEAU NATURE (Correspondants)

- Mme Sophie RONDEAU
  - Mme Isabelle BALLIGAND

- SPL « LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE

- Mme Sophie RONDEAU
  - Mme Dominique IRIART
  - M. Jean-Jacques BONNIN
  - M. Xavier JOLIOT

- Mme Sophie RONDEAU Interlocuteur pour les CEE

- SYNDICAT BENEVOLE DES COPROPRIETAIRES DU CENTRE COMMERCIAL  
COMPLEMENTAIRE DE TALENCE-THOUARS

- M. François JESTIN

## GROUPES DE TRAVAIL

### - GROUPE DE TRAVAIL CAHIER DES CHARGES DE CESSION AMENAGEMENT SITE 1 RUE ALDONA

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Christian PENE
- M. Christian BARDIN
- un membre Conseil Participatif de quartier 5
- un membre Conseil Participatif de quartier 5

### - GROUPE DE TRAVAIL DEPLACEMENTS

- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- M. Stéphane DELGADO
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabel MADRID
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Christian BARDIN
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

### - GROUPE DE TRAVAIL ENERGIE

- Mme Isabel BALLIGAND
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Stéphane DELGADO
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme FABRE-TABOURIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN



#### **- GROUPE DE TRAVAIL FINANCES**

- M. Charley GIRON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- M. Bernard CONTE

#### **- GROUPE DE TRAVAIL PARTICIPATION CITOYENNE**

##### **Elus du Conseil Municipal :**

- Mme Sophie RONDEAU
- M. François JESTIN
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Mathieu JOYON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Petra ROSAY
- Mme Christine QUELIER

##### **Habitants :**

- 1 ancien lauréat du budget participatif
- 1 adhérent d'un jardin partagé
- 1 membre de chacun des 6 conseils participatifs de quartier



**- GROUPE DE TRAVAIL SANTE**

- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- M. Charley GIRON
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- Mme Isabelle RAMI
- M. Christian BARDIN

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

**Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes**

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé), Mme HELBIG (absente excusée), Mme LUDLOW (absente excusée)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 4** : « Bourse Marc Labourdette » édition 2026

**Monsieur le Maire expose :**

« En 2021, nous avons créé une bourse en l'hommage à Marc Labourdette, élu Talençais depuis de nombreuses années, président d'un parti politique, du Groupement des Entrepreneurs Talençais et de Talence Innovation Sud Développement.

Marc Labourdette a impulsé et développé de nombreux évènements, actions et outils structurants pour faire de Talence la ville pionnière et reconnue pour son action innovante en matière de développement économique.

Pour poursuivre dans cette dynamique, je vous propose de reconduire pour cette année 2026 la « bourse Marc Labourdette » en direction d'entreprises et de start-ups innovantes talençaises. Celle-ci d'une dotation de 5000 euros pourra accompagner jusqu'à 5 entreprises.



Je vous demande par conséquent de bien vouloir :

- Décider du renouvellement de la « Bourse Marc LABOURDETTE » (édition 2026) ;
- Approuver le règlement d'attribution de la bourse ci-joint. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé), Mme HELBIG (absente excusée), Mme LUDLOW (absente excusée)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 5** : Convention de mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données (DPO) entre la Ville et le CCAS

**Monsieur le Maire expose :**

« Le Règlement général de la protection des données (RGPD) impose à l'ensemble des structures publiques de désigner un délégué à la protection des données (DPO). Cette obligation s'impose aussi bien aux collectivités territoriales qu'aux établissements publics tels que les centres communaux d'action sociale.

Le DPO joue un rôle central dans l'application du RGPD, à ce titre il assure les missions suivantes :

- Informer et conseiller la structure, notamment son représentant légal, ainsi que les agents sur la conformité au RGPD des traitements actuels et à venir,
- Contrôle de respect du règlement et du droit national en matière de protection des données, il tient et actualise les registres de traitement,
- Être le point de contact pour les personnes dont les données sont traitées par la structure et l'interlocuteur privilégié auprès de la Commission nationale d'informatique et des libertés (CNIL).



Dans la mesure où la Ville dispose des compétences nécessaires pour assurer cette mission au niveau du service juridique et dans un souci de simplification des démarches, il est proposé de mutualiser la fonction de délégué à la protection des données entre la Ville et le CCAS.

A ce titre, il est proposé :

- d'approuver la convention de mutualisation annexée en pièce jointe,
- de m'autoriser à signer ladite convention. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 6** : Rapport d'activités du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) – Année 2024

**Monsieur le Maire expose :**

« Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de prendre connaissance du rapport d'activités 2024 du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde qui a fait l'objet d'une présentation lors du Comité Syndical du 24 juin 2025.

Le rapport d'activités 2024 est téléchargeable sur le lien suivant : [Syndicat Départemental Energie et Environnement de la Gironde \(sdeeg33.fr\)](http://sdeeg33.fr) »



Le Conseil prend acte du présent rapport.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

François JESTIN

**LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 7** : Rapport annuel d'activité de Bordeaux Métropole – Année 2024

**Monsieur le Maire expose :**

« En application des dispositions de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, un rapport retracant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant.

Le texte prévoit également la communication de ce document par le Maire au Conseil municipal en séance publique, séance au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.



Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de Bordeaux Métropole et du compte administratif 2024 joints à la présente et entend les Conseillers métropolitains.»

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 2.2 - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 8** : Autorisation de dépôt d'un permis de construire parcelle sise 28 rue Lavoisier à Talence, cadastrée 00AK226

**Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, expose :**

« Le groupe scolaire Albert Camus d'une surface de 1 887 m<sup>2</sup>, situé 28 rue Lavoisier à Talence, fait l'objet depuis plusieurs années d'une réflexion sur sa rénovation énergétique et son adaptation aux besoins croissants.

À la suite d'études de faisabilité et de programmation engagées en 2022, il est envisagé une opération de réhabilitation et d'extension afin de répondre à plusieurs objectifs :

- La création de 2 classes supplémentaires en maternelle et 1 classe en élémentaire,
- L'agrandissement de l'espace de restauration,
- L'amélioration et l'identification des espaces périscolaires,
- La création d'un accueil de loisirs pour 36 enfants,
- L'aménagement d'espaces extérieurs végétalisés et adaptés à une ouverture hors temps scolaire,



- La rénovation énergétique de l'ensemble du site, avec recours à la géothermie et à l'énergie solaire.

Le projet architectural, confié à l'agence HIRU Architecture et à ses cotraitants, a permis de définir une opération respectueuse de l'existant, ambitieuse sur le plan environnemental et répondant aux besoins des usagers.

Afin de permettre la poursuite de cette opération et conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, il convient d'autoriser le dépôt du permis de construire afférent au projet de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Albert Camus.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de construire et à signer tous les documents relatifs à cette affaire. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 5.6 4 – Exercice des mandats locaux - autres

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS :** M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :** Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS :** M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 9 :** Mandat spécial M. le Maire – Article L.2123-18 du CGCT – Remboursement des frais liés à la participation au Congrès des Maires 2025

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Par délibération n°21 en date du 6 juillet 2020, le Conseil municipal a adopté les modalités de remboursement et d'avances s'agissant des frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de représentation des élus municipaux.

Concernant les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial, cette même délibération disposait que :

« *Comme le prévoit l'article L.2123-18 du CGCT, les élus municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal.*



*Le mandat spécial doit être accordé par le Conseil municipal :*

- à des élus nommément désignés,
- pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps,
- accomplie dans l'intérêt communal,
- préalablement à la mission.

*Une fois ces conditions réunies, les intéressés ont un droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mission : frais de séjour, frais de transport et frais d'aide à la personne dans les conditions suivantes ».*

Le 107<sup>ème</sup> congrès des maires se tiendra du 18 au 20 novembre 2025. Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion pour les élus de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités locales et de venir entendre des membres du gouvernement présenter la politique de l'Etat vis-à-vis des communes.

La participation des Maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

C'est donc dans ce cadre qu'il vous est proposé, en application de l'article L.2123-18 du CGCT :

- De mandater Monsieur le Maire à effet de participer au prochain congrès des maires de France,
- De prendre en charge, dans les conditions fixées par la délibération du Conseil municipal n°21 en date du 6 juillet 2020, les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration, dans la limite maximum des frais réels engagés sur présentation d'un état de frais engagés et des justificatifs de paiement.»

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. SALLABERRY – Talence, ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 10** : Avenant à la convention de partenariat Ville de Talence / Opéra National de Bordeaux

**Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :**

« L'Opéra National de Bordeaux (ONB) et la Ville de Talence ont signé le 07/07/2023 une convention pluriannuelle exposant les principes de leur partenariat pour trois saisons artistiques (23-24, 24-25, 25-26).

Comme prévu à l'article 1 de la convention, l'avenant objet de la présente délibération, renouvelle les axes de partenariat entre la Ville de Talence et l'ONB, et détaille le programme des actions fixées pour la saison 25-26.

Ainsi, la programmation pour 2025-2026 à Talence comprendra :

- Le 03 octobre 2025 à 20h30 à l'église de la Sainte Famille : un concert du Quatuor Prométhée pour un montant de cession 1 200,00 € HT ;
- Le 05 février 2026 à 20h30, à l'église de la Sainte Famille, un concert du Chœur de l'ONB : *Petite Messe Solennelle* de Rossini, pour un montant de cession de 1 950,00 € HT.



- Le 18 septembre 2025 à 18h15 : une conférence proposée gratuitement par l'ONB, *Comprendre Eugène Onéguine, Tchaïkovski*
- Le 12 mars 2026 à 18h15 : une conférence proposée gratuitement par l'ONB, *La musique dans les films de Quentin Tarantino*
- Le 25 juin 2026 à 18h15 : une conférence proposée gratuitement par l'ONB, *La musique dans les films de Stanley Kubrick*

Les dispositifs dont « Démos » sont renouvelés, selon les mêmes modalités.

Il est proposé :

- d'approuver l'avenant à la convention de partenariat annexé à la présente,
- d'approuver la participation financière annuelle de l'EMMD et l'imputation de la dépense sur la ligne 611 chapitre 011. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 11** : Annexes mises à jour à la convention globale « culture » entre l'Education Nationale et la ville dans le cadre du Plan d'Education Artistique et Culturelle, convention – cadre 2023 – 2026

**Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :**

« En partenariat avec l'Education Nationale, la ville de Talence est engagée autour d'un parcours d'éducation artistique et culturelle afin de permettre à chaque enfant, chaque jeune talençais de s'ouvrir à la rencontre, l'expression, la création et à la réflexion artistique et culturelle. Afin de renforcer la coopération entre la ville et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Gironde, une convention d'accord-cadre a été signée pour une durée de trois ans. Celle-ci permet d'établir les modalités de fonctionnement et de développement des interventions des équipements culturels municipaux auprès des écoles primaires, maternelles et établissements spécialisés de la ville de Talence.

Les annexes de la convention ont été mises à jour pour l'année 2025-2026 afin de permettre ces interventions auprès des enfants scolarisés dans les différents établissements talençais. Ces dernières établissent les projets pédagogiques des différentes structures municipales ainsi que la liste des personnes autorisées à intervenir auprès des enfants.



Les actions de médiation qui y sont programmées par le réseau des Médiathèques de la Ville, l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, le Forum des Arts et de la Culture et le service culturel reposent sur les 3 piliers de l'Education Artistique et Culturelle, conformément à la labellisation « 100% EAC » obtenue en 2024 :

- ✓ Des rencontres avec des artistes et des œuvres,
- ✓ Des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques,
- ✓ Des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces annexes modifiées jointes à la présente, afin de permettre la bonne tenue des ateliers et interventions auprès du jeune public talençais. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 12** : Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : autorisation de désaffection et vente de documents, fixation des prix et adoption du règlement de la vente

**Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :**

« Les Médiathèques de la Ville de Talence sont régulièrement amenées dans le cadre du suivi et du renouvellement de ses collections à effectuer une opération appelée « désherbage ».

Le désherbage garantit la vitalité d'un fonds, donne une image propre, entretenue et sans cesse renouvelée de la bibliothèque. Elle permet d'offrir des collections attrayantes, pertinentes et adaptées au public et de faire de la place sur les rayonnages.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés de l'inventaire. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les documents issus des collections jeunesse sont proposés prioritairement aux écoles et centres de loisirs de la Ville (dons). Les livres qui ne seront pas choisis par les structures



précitées sont alors réinjectés dans le lot des documents mis en vente les 21 et 22 novembre 2025.

Je vous propose donc d'organiser une vente aux particuliers de 8577 documents retirés des collections pour les motifs évoqués plus haut, qui peuvent être achetés par des personnes intéressées par un segment particulier du champ du savoir (amateurs, passionnés, collectionneurs).

Enfin, il faut souligner que cette vente s'inscrira dans un souci de bonne gestion économique des fonds.

Cette année, les Médiathèques de la Ville proposent :

- D'organiser cette vente le vendredi 21 et le samedi 22 novembre 2025 pour le public.
- De mettre en vente environ 8577 documents dont la liste est annexée à la présente délibération.
- De fixer le prix de vente à 1€ quel que soit le type de document ou 5€ (si sa valeur initiale est supérieure à 50 €), 1€ par lot de 4 revues et 20€ par lot intégral d'encyclopédie.
- D'estampiller ces documents avec la mention « Exclu des collections des Médiathèques de Talence » et rayer le code-barres apposé.
- De consacrer l'équivalent des sommes collectées à l'achat de documents pour le réseau des médiathèques.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder :

- À la désaffectation des documents cités dans la liste en annexe,
- À l'organisation de la vente à des particuliers des documents désaffectés dans les conditions précisées dans le règlement de la vente joint en annexe de la présente,
- À l'adoption du règlement annexé à la présente. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 13** : Scène partenaire - Signature d'un tableau budgétaire et d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2024-2027

**Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :**

« Lors de la séance du 18 décembre 2023, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention va permettre un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants des saisons culturelles à venir.

L'avenant à cette convention qui vous est proposé, pour le second semestre de l'année 2025, vise 2 objectifs :

- 1- Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.



- 2- Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour le second semestre de l'année 2025.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueille :

- La compagnie Ariane Productions (Agnès & Joseph Doherty) pour le spectacle « Terre de rêves » prévu les 9 et 10 décembre 2025 au Dôme pour 3 représentations (2 scolaires + 1 tout public)

Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ce spectacle et les modalités de prise en charge financière sont prévues de la manière suivante : Partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

Afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose :

- d'approuver le projet décrit ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joints à la présente ainsi que toutes les pièces afférentes à ce projet ».

PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 4.5 – Régime indemnitaire

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 14** : Mise en place de l'indemnité de maniement de fonds

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Il est proposé d'instituer une indemnité de maniement de fonds au profit du personnel régulièrement chargé des fonctions de régisseur ou de mandataire suppléant d'avances ou de recettes ou des deux fonctions cumulées.

Le Comité Social Territorial (CST) qui s'est tenu le 23 septembre 2025 a validé la mise en place de l'indemnité de maniement de fonds.

Le versement de cette indemnité est par ailleurs cumulable avec le RIFSEEP, conformément à l'arrêté du 21 janvier 2025, modifiant l'arrêté du 27 août 2015, qui liste les indemnités qui peuvent être cumulées avec le RIFSEEP.

Le versement de l'indemnité de maniement de fonds de la collectivité est fonction d'un barème de référence, fixé par arrêté du ministre chargé du budget.

L'arrêté en vigueur est celui du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes.

Les montants prévus par l'arrêté susvisé sont les suivants :

<b>Montant maximum de l'avance (régie d'avances) ou montant moyen des recettes encaissées mensuellement (régie de recettes)</b>	<b>Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes encaissées mensuellement (régie d'avances et de recettes)</b>	<b>Montant de l'indemnité annuelle</b>
De 0 € à 1 220 €	De 0 € à 2 440 €	110 €
De 1 221 € à 3 000 €	De 2 441 € à 3 000 €	110 €
De 3 001 € à 4 600 €	De 3 001 € à 4 600 €	120 €
De 4 601 € à 7 600 €	De 4 601 € à 7 600 €	140 €
De 7 601 € à 12 200 €	De 7 601 € à 12 200 €	160 €
De 12 201 € à 18 000 €	De 12 201 € à 18 000 €	200 €
De 18 001 € à 38 000 €	De 18 001 € à 38 000 €	320 €
De 38 001 € à 53 000 €	De 38 001 € à 53 000 €	410 €
De 53 001 € à 76 000 €	De 53 001 € à 76 000 €	550 €
De 76 001 € à 150 000 €	De 76 001 € à 150 000 €	640 €
De 150 001 € à 300 000 €	De 150 001 € à 300 000 €	690 €
De 300 001 € à 760 000 €	De 300 001 € à 760 000 €	820 €
De 760 001 € à 1 500 000 €	De 760 001 € à 1 500 000 €	1 050 €
Au-delà de 1 500 000 €	Au-delà de 1 500 000 €	46 € par tranche de 1 500 000

Un même régisseur, chargé de plusieurs régies, peut percevoir plusieurs indemnités de maniement de fonds.

Seuls les régisseurs titulaires et mandataires suppléants peuvent percevoir l'indemnité de maniement de fonds dès lors qu'ils sont régulièrement chargés des fonctions de régisseur d'avances ou de recettes ou des fonctions cumulées.

L'indemnité fixée par la présente délibération fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Cette indemnité sera versée en fin d'année (avec la paie de décembre) au titre de l'année écoulée.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Instaurer l'indemnité de maniement de fonds tel que présenté ci-dessus à compter de l'année 2025,
- Fixer par arrêté individuel le montant de l'indemnité versé aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus,



- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 011 – Article 6225. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

**Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 15** : Création d'un poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction enfance et vie éducative

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Pour faire suite au départ à la retraite d'un agent titulaire du poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction enfance et vie éducative, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux et pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14° du Code général de la fonction publique.



## MISSIONS PRINCIPALES :

### **Effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien, de remise en état et en ordre des surfaces et locaux de la commune**

- Nettoyer les locaux, mobiliers et surfaces vitrées en utilisant les matériels adaptés
- Aspirer, balayer, laver, dépoussiérer les locaux, les surfaces, les plafonds
- Ranger et dépoussiérer le mobilier et les ordinateurs
- Laver les chaises et les tables, nettoyer les fauteuils
- Vider les poubelles et effectuer le tri sélectif
- Décaper et lustrer les sols (à déterminer en accord avec le service)
- Faire les vitres
- Nettoyer et désinfecter les toilettes
- Laver le linge le cas échéant (lavettes, franges...)

### **Entretenir le matériel utilisé**

- Nettoyer les matériels et les machines après usage
- Ranger méthodiquement les produits après utilisation
- Assurer la propreté du matériel utilisé
- Manipuler et porter des matériels et des machines
- Respecter les conditions d'utilisation des matériels et des produits
- Assurer le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, savons...)

### **Contrôler l'état de propreté des locaux**

- Vérifier et garantir l'état de propreté des locaux
- Garantir la propreté des sanitaires
- Respecter la discréction requise lors des interventions dans les locaux occupés
- Déceler les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler aux professionnels compétents

### **Contrôler l'approvisionnement en matériel et en produits**

- Vérifier la quantité et la qualité des produits
- Réaliser les commandes et les transmettre au service

## MISSIONS ANNEXES :

- Assurer un rôle d'alerte quant à la sécurité des locaux
- Réaliser des remises en état
- Signaler les dysfonctionnements éventuels
- Assurer des missions de renfort restauration sur le temps de repas dans les écoles



#### SPÉCIFICITÉS :

- Polyvalence sur les postes
- Remplacements inopinés

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 20/10/2025.

#### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent d'entretien des bâtiments communaux de catégorie C au sein de la direction enfance et vie éducative, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux à compter du 20/10/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 16** : Création de deux postes non permanents à temps complet de jardiniers au service des espaces verts

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service espaces verts, la collectivité doit recruter deux agents contractuels pour répondre au besoin du service et des usagers.

Ces postes sont ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques et seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique.

**Missions principales :**

ASSURER L'ENTRETIEN GENERAL DES ESPACES VERTS DE LA COLLECTIVITE DANS LE RESPECT DE LA QUALITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU SITE



- Entretenir les végétaux des surfaces en herbes (parc, jardins, aires de jeux) : engazonner, tondre, ramasser les feuilles, branchages et fleurs fanées ;
- Entretenir le patrimoine végétal des écoles communales ;
- Entretenir les massifs et jardinières (bêchage, désherbage, mise en place de substrat, taille et traitement) ;
- Entretenir les arbres et les arbustes : planter, tailler, arroser, élaguer et abattre ;
- Traiter et apporter les amendements nécessaires ;
- Arroser de façon manuelle ou automatique et mettre en place les équipements spécifiques d'arrosage ;
- Protéger les plantations à l'aide de bâches, toiles tissées, paillages BRF, écorces, etc.

#### ASSURER DES TRAVAUX DE PLANTATIONS, DE CREATION ET DE PRODUCTION POUR LES ESPACES VERTS

- Définir les espaces et préparer les sols (terrassement, drainage et désherbage) ;
- Effectuer les travaux de plantation, de création et de production dans les espaces verts de la collectivité ;
- Créer les nouveaux espaces verts et semer le gazon ;
- Fleurir la collectivité et réaliser des massifs arbustifs et floraux.

#### REALISER L'ENTRETIEN COURANT ET LE SUIVI DES EQUIPEMENTS ET DU MATERIEL MIS A SA DISPOSITION

- Utiliser les produits et les matériels d'entretien et de nettoyage ;
- Entretenir, nettoyer et réaliser le suivi du matériel à disposition ;
- Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation des équipements, matériels et produits dangereux ;
- Détecter les dysfonctionnements du matériel utilisé.

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/11/2025.

#### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaire du cadre d'emplois des Adjoints techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Crée deux emplois non permanents de jardiniers au sein du service des espaces verts, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des Adjoints techniques à compter du 01/11/2025,



- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 17** : Création de postes au sein de la police municipale

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Afin de fiabiliser et regrouper l'ensemble des postes au sein d'une même délibération, il est proposé de procéder à la création de l'ensemble des postes du service de la police municipale, dans les conditions précisées ci-après.

Cinq catégories de postes sont concernées :

**Policiers municipaux :**

- Assurer l'ilotage et les patrouilles préventives pour une présence de proximité rassurante au contact des habitants et commerçants
- Lutter spécifiquement contre la délinquance d'appropriation et les rassemblements perturbateurs



- Lutter contre les infractions du code de la route, et contrôler la police de circulation et du stationnement
- Assurer la surveillance générale de la voie publique en collaboration avec les ASVP
- Constater les infractions dans le cadre des missions confiées
- Participer au programme d'opérations communes avec la Police Nationale
- Répondre aux urgences et sollicitations sur la voie publique, et assister les services de secours
- Répondre aux sollicitations et aux demandes de renseignement des usagers
- Assurer le contrôle des arrêtés municipaux

#### **Chef de poste de la police municipale :**

- Diriger et coordonner le service PM dans sa globalité (policiers municipaux, ASVP et personnels administratifs) afin d'assurer la tranquillité, la sécurité des personnes et des biens et la salubrité publique.
- Planifier, organiser et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la surveillance, la prévention et la répression des actes délictueux et contraventionnels sur le territoire
- Piloter les agents et les missions en cohérence avec les objectifs de mandature
- Exploiter et assurer le suivi des MC / rapports des agents en lien avec les services de l'Etat (DIPN) et les services municipaux
- Rédiger les rapports d'activité hebdomadaires, mensuels et annuels du service
- Développer une relation de proximité avec la population
- Encadrer le service et assurer le management opérationnel des équipes en cohérence avec le règlement intérieur
- Assurer la gestion prévisionnelle et le suivi de carrière des agents (formations, habilitations)
- Assurer la gestion prévisionnelle et le suivi du matériel du poste, et de l'équipement des agents
- Développer et faire vivre le partenariat avec la Police Nationale et l'ensemble des partenaires pour la co-production de sécurité

#### **Chef de poste adjoint de la police municipale :**

- Suppléer le chef de poste en s'assurant que les consignes données soient respectées.

#### **Secrétaire police municipale :**

- Traitement du courrier de l'ensemble du service.
- Travaux de bureautique : courriers, tableaux, compte-rendus, rapports, classement, archivages.
- Exécution et suivi des procédures administratives : conventions, arrêtés, budget ...
- Suivi des dossiers des agents : carrière, agréments, assermentations, formations ...
- Gestion des stocks de fournitures, pharmacie, matériels...
- Gestion des commandes.



### Agent d'accueil police municipale :

- Gestion du standard d'accueil physique et téléphonique
- Transmission réactive des urgences et des informations prioritaires aux CDS et par défaut aux agents de terrain
- Suivie des demandes Allo Talence.
- Enregistrement des véhicules abusifs
- Gestion du parc de véhicules
- Animation « sécurité routière »

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente délibération visant à créer de manière permanente les emplois suivants :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Quotité	Cadres d'emplois de référence
Chef de poste police municipale	1	Temps complet	Chefs de service de police municipale
Chef de poste adjoint police municipale	1	Temps complet	Chefs de service de police municipale
Policier municipal	17	Temps complet	Agent de police municipale
Secrétaire	1	Temps complet	Adjoint administratif / Rédacteur
Agent d'accueil	1	Temps complet	Adjoint administratif /Agent de police municipale
<b>Total</b>	<b>21</b>		

Les postes des cadres d'emplois de la filière de la police municipale seront ouverts uniquement aux fonctionnaires ou titulaires du concours gardien de police municipale.

Les postes des cadres d'emplois de la filière administrative pourront à défaut de fonctionnaires correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique.

#### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois ci-dessus à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.



Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer les postes au sein du service de la police municipale, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 01/10/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 18** : Création d'un poste de responsable de gestion comptable

**Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Le conseil municipal du 14/11/2022 avait autorisé la réévaluation de la rémunération du poste de responsable de gestion comptable, poste occupé par un agent en CDI.

Afin d'éviter de devoir redélibérer tous les trois ans pour chaque réévaluation salariale et renouvellement de contrat dans le cas où le poste serait occupé par un agent contractuel, il est proposé de modifier cette délibération et de recréer le poste de responsable de gestion comptable sous un format générique.

Cette approche permettra de redéfinir les contours du poste, en cohérence avec les autres délibérations génériques présentées régulièrement au Conseil municipal, tout en supprimant la nécessité d'une mise à jour régulière.

Le poste de responsable de gestion comptable, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences



attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Déployer des systèmes d'exploitation et de gestion des prestations municipales liées à la scolarité et aux activités sportives et culturelles (Base Famille) ;
- Assurer les fonctions de régisseur de la régie multiservices ;
- Superviser l'organisation des régies municipales ;
- Administrer la politique tarifaire des services municipaux ;
- Administrer le subventionnement au secteur associatif.

Missions annexes :

- Connaître et analyser les coûts des prestations municipales ;
- Déployer des solutions pour décentraliser la préparation et le suivi de l'exécution budgétaire ;
- Promouvoir une culture de gestion ;
- Organiser et suivre la vente du matériel réformé.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaire du cadre d'emplois des Attachés à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de responsable de gestion comptable, de catégorie A, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert au cadre d'emplois des Attachés à compter du 01/11/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

**Le secrétaire de séance,**

**François JESTIN**



**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

**Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes**

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 19** : Convention de partenariat LUDILOISIRS et école Multisports

**Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :**

« Dans le cadre des différents temps d'accueil des enfants sur le territoire, l'école Multisports travaille en partenariat avec l'association LUDILOISIRS afin de permettre aux enfants de bénéficier d'un encadrement adapté lors de leurs déplacements entre les deux structures.

En effet, à l'issue du temps d'accueil associatif du matin, un animateur de la Ville, encadrant à l'école Multisports, prend en charge le groupe d'enfants inscrits permettant ainsi aux familles de bénéficier de la complémentarité des structures.

L'école Multisports accueille chaque mercredi après-midi, en dehors des vacances scolaires, des enfants âgés de 6 à 12 ans. Répartis en groupes d'âge, ils bénéficient d'un contenu pédagogique leur permettant de s'initier à diverses pratiques sportives permettant de déterminer par la suite le sport qu'ils souhaitent pratiquer en club.



Encadrés par des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives, et des animateurs titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention activité physiques pour tous, l'école Multisports est gage d'un cadre technique des activités sportives pratiquées.

Afin de formaliser ce partenariat, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention avec l'association LUDILOISIRS jointe à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. »

Adopté par 36 VOIX POUR

6 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme SALLET, M. ERCHOUK,  
Mme CHABBAT, M. JEAN, M. LAROSE – Talence, ensemble /  
M. BIMBOIRE – Talence en Transition)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025**

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 8.6 - Emploi – Formation Professionnelle

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 20** : ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) – Partenariat avec la Ville de Talence – Convention pour l'année 2025

**Monsieur COLDEFY, Adjoint délégué à l'Economie, à l'Innovation et au Développement économique intercommunal expose :**

« Mes Chers Collègues,

Depuis l'année 2008, la ville de Talence entretient un partenariat fructueux avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), une organisation reconnue pour son engagement dans le soutien à la création d'activités par des publics en difficulté. En 2017, l'ADIE a renforcé sa présence à Talence en y implantant 50 % de ses équipes de Gironde, et notamment dans le quartier de Thouars, contribuant ainsi de manière significative au dynamisme économique et social local.

Annuellement, l'ADIE accueille en moyenne 120 Talençais, chiffre qui a augmenté depuis son implantation à Thouars en 2017. L'association joue un rôle crucial en offrant un accompagnement spécialisé et en facilitant l'accès au microcrédit (jusqu'à 12 000 €) pour



environ 100 projets locaux par an. Ce soutien est essentiel pour les entrepreneurs qui éprouvent des difficultés à obtenir des prêts bancaires traditionnels.

Pour l'année 2025, l'ADIE a structuré son intervention autour de quatre phases clés afin de maximiser son impact à Talence :

1. **Accueil et sensibilisation** : Intensifier les efforts pour aller au-devant des habitants, afin de stimuler leur intérêt et leur engagement envers l'entrepreneuriat.
2. **Structuration des projets** : Fournir un accompagnement amont pour aider à la concrétisation des idées et à la structuration des projets entrepreneuriaux.
3. **Financement des entrepreneurs et de la mobilité** : Continuer de fournir des solutions de financement adaptées pour soutenir la création et le développement des entreprises.
4. **Accompagnement et suivi** : Offrir un suivi continu aux entrepreneurs pour assurer la pérennité et le développement de leurs entreprises.

En plus de son cœur de métier, l'ADIE collabore étroitement avec le service Économie Sociale et Solidaire (ESS) de Talence pour la structuration du projet d'incubateur local sur la thématique de l'Impact. Cette initiative vise à renforcer l'écosystème entrepreneurial de la ville et à promouvoir l'innovation sociale.

L'ensemble de ces chiffres met en exergue l'accentuation des actions et de l'impact de l'ADIE auprès du public talençais.

La Ville, pour sa part, s'engagera à verser à l'ADIE une subvention dont le montant sera calculé en fonction des résultats de l'association sur les trois axes et qui ne pourra excéder la somme de 7 300 €.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs jointe à la présente.»

ADOPE PAR 41 VOIX POUR  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme LUDLOW – Talence, ensemble)

POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le 13 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (absent excusé)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur JESTIN**

\*\*\*\*\*

**N° 21** : Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par M. le Maire au titre de l'année 2026

**Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Commerce, expose :**

« Le titre III de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée. L'article L.3132-26 du code du travail autorisait les maires qui le souhaitaient à accorder aux commerces de détail (sauf dérogations de plein droit ou exceptionnelles), par arrêté municipal, l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 5 dimanches par an. La loi Macron du 6 août 2015 a étendu cette possibilité à 12 dimanches. L'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit être pris au plus tard le 31 décembre 2025 pour l'année 2026.



Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées qui existait avant la loi Macron, l'arrêté municipal doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- le Conseil Municipal qui doit rendre un avis simple,
- l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme.

A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant la saisine de l'EPCI, cet avis est réputé favorable.

Les commerces alimentaires de détail qui peuvent déjà quant à eux librement ouvrir le dimanche (boulangerie, boucherie, poissonnerie...) jusqu'à 13 h, auront désormais la possibilité d'ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

Je vous rappelle que le préfet peut imposer, à la demande conjointe des organisations syndicales de salariés et des organisations d'employeurs, la fermeture dominicale des commerces appartenant à une branche particulière ou dans une zone géographique précise (articles L.3132- 29 et 30 du Code du travail).

Aussi pour les commerces de détail, autres que l'automobile, je vous propose, pour l'année 2026, le calendrier suivant, comprenant 5 dimanches auxquels pourront s'ajouter 2 dimanches après avis conforme de Bordeaux Métropole.

Les dates proposées pour 2026 seraient les suivantes :

- 1er dimanche des soldes d'hiver : 11 janvier
- 1er dimanche des soldes d'été : 28 juin (choix de la commune)
- Dimanche du Week end du Black Friday : 29 novembre
- Dimanches avant Noël : 6, 13, 20 et 27 décembre

Le choix de ces dates correspond aux préconisations émises lors d'une réunion de concertation organisée par Bordeaux Métropole, la C.C.I. de Bordeaux et les organisations professionnelles.

Ce calendrier sera ensuite soumis pour avis conforme à Bordeaux Métropole. »

#### ADOpte PAR 33 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,  
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE – Talence  
en Transition / M. JOLIOT – Talence debout !)

2 ABSTENTIONS (Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER –  
Nouvel Esprit Talence)

#### POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE DE TALENCE, le 14 octobre 2025

Le secrétaire de séance,

François JESTIN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY